Mélanges

Heurs et malheurs de l'arbre de la liberté à Mons

La plantation de l'arbre de la liberté est officialisée en France par l'Assemblée législative en 17921 mais, selon l'abbé Grégoire (1750-1831), la première plantation de ce type aurait eu lieu en mai 1790 à l'initiative de Norbert Pressac, curé de Saint-Gaudent (département de la Vienne)2, une affirmation aujourd'hui contestée3. Il ne semble pas que cette pratique se rattache à la tradition populaire de l'arbre de mai qui, toujours selon Grégoire, «était originairement un hommage à la nature qui, au retour du printemps, s'embellit de tous ses charmes et déploie ses grâces»4. Le mai avait un caractère festif et collectif. Planté devant le château, il devenait un signe de respect envers l'autorité. Cependant, à partir des révoltes paysannes de l'hiver 1789-1790, il devient un symbole de sédition et de défi⁵. La plantation de l'arbre de la liberté par les révolutionnaires n'a, pour sa part, rien de violent. Elle s'accompagne d'un cérémonial codifié par Nicolas Louis François de Neufchâteau (1750-1828) et veut créer de la cohésion sociale en rassemblant les citoyens autour d'un projet politique auquel ils adhèrent et dont l'arbre est le symbole.

L'arbre de la liberté serait donc l'adaptation d'une tradition. Cependant il se distingue encore de l'arbre de mai dans la mesure où ce dernier n'est généralement qu'une perche, un mât, voire un arbre sans racine et dont on n'a conservé qu'un bouquet de feuillage à son sommet, parfois décoré de rubans. Il n'a donc pas pour

¹ Albert SOBOUL (dir.), Dictionnaire historique de la Révolution française, Paris, PUF, 1989, p. 30 (notice d'Élisabeth LIRIS).

GRÉGOIRE, Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté, Paris, Desenne, Bleuet et F. Didot, an II, p. 21.

Mona OZOUF, La Fête révolutionnaire 1789-1799, Paris, Gallimard, 1976, p. 280. Par contre, Érik Fechner (L'Arbre de la liberté: objet, symbole, signe linguistique, dans Mots, n° 25, octobre 1987, p. 28) donne raison à Grégoire.

⁴ GRÉGOIRE, Essai historique et patriotique ..., p. 19.

⁵ Érik FECHNER, L'Arbre de la liberté ..., p. 25.

vocation de durer⁶. L'arbre de la liberté, par contre, doit être planté avec ses racines afin de prospérer et de transcender les générations dans la longévité. Si «la nature dépérissante ou morte ne doit être que l'emblème du despotisme», par opposition, la nature vivante «doit être l'image de la liberté qui agrandit son domaine et mûrit les destinées de la France pour la placer au premier rang sur la scène de l'univers»⁷.

Le chêne a souvent été choisi comme arbre de la liberté. Il est vu comme «le symbole de la souveraineté et de la force du peuple [...] et reste consacré à la liberté, divinité tutélaire des Français». L'abbé Grégoire fournit même la liste des caractéristiques du chêne choisi pour symboliser la liberté⁹, caractéristiques reprises d'une note rédigée par André Thouin, mais ce dernier recommandait aussi d'autres essences, en fonction du climat et de la nature du sol¹º. Le peuplier a également retenu l'attention des autorités en raison de sa croissance rapide et droite mais aussi de son étymologie. Son nom viendrait du latin *populus*, le peuple¹¹.

À son arrivée dans nos régions à la tête de ses troupes, le général Dumouriez proclamait: «nous entrons incessamment sur votre territoire, nous y entrons pour vous aider à planter l'arbre de la liberté, sans nous mêler en rien de la constitution que vous voudrez adopter»¹². Seule la première partie de cette affirmation sera respectée et des arbres de la liberté seront plantés chez nous. Le premier semble l'avoir été à Quiévrain, le 28 avril 1792¹³. À

⁶ Mona Ozouf, La Fête révolutionnaire ..., p. 287.

⁷ GRÉGOIRE, Essai historique et patriotique ..., pp. 24-25.

⁸ La formule est de François Hell (1731-1794), député à l'Assemblée constituante et membre du comité d'Agriculture et de Commerce, citée par Yvonne LETOUZEY, Les Arbres de la liberté en l'an II, avec un texte inédit d'André Thouin (1747-1824), dans Revue forestière française, n° 11, novembre 1961, p. 687.

⁹ GRÉGOIRE, Essai historique et patriotique ..., pp. 27-28.

¹⁰ Yvonne Letouzey, Les Arbres de la liberté de l'an II ..., pp. 688-691.

Jean GADANT, Les Arbres du souvenir et de la liberté, dans Revue forestière française, n° 41/5, 1989, p. 441; Olivier IHL, La Fête républicaine, Paris, Gallimard, 1996, p. 252.

¹² DUMOURIEZ, Manifeste au peuple de la Belgique, Mons, A.-J. Lelong, s.d., p. 2.

¹³ Pour le département de Jemappes, voir Albert MILET, Les Arbres de la liberté dans le département de Jemappes (1792-1799), dans Haynau. Revue d'histoire religieuse du comté et de la province de Hainaut, n° 17, mars 1996, pp. 27-44.

Mons, l'initiative en revient aux Amis de la liberté et de l'égalité, «un diminutif du club des jacobins de Paris», selon le mémorialiste Descamps. L'arbre choisi est «un chêne d'une force extraordinaire», pris dans le bois de Colfontaine et amené à Mons par un cortège de patriotes venus du village de Sars-la-Bruyère d'où l'arbre était originaire. Il est planté sur la Grand-Place de Mons le 6 janvier 1793 après-midi, «en face de Saint-Georges», et décoré de bonnets rouges. On a profité de la cérémonie pour, à quelques pas de là, allumer un bûcher sur lequel ont péri les insignes de la royauté et les armes des États de Hainaut, le tout sur fond de Marseillaise. L'enthousiasme était loin d'être général puisque, d'après Paridaens, quelques jours plus tard, l'arbre s'est vu orné des vers suivants:

«Enfin, par instinct tout animal instruit Plante l'arbre chéri dont il aime le fruit»¹⁴.

L'arbre ne survivra pas au départ de l'armée française. Vaincues à la bataille de Neerwinden le 18 mars 1793, les troupes évacuent Mons le 27 et, à peine ont-elles le dos tourné, que l'arbre est abattu et que tous les emblèmes de la République sont détruits¹⁵.

Lors du retour des Français en 1794, un nouvel arbre de la liberté est planté sur la Grand-Place, au son du carillon et des cloches de la ville. Pour la cérémonie, on a choisi la date du 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille. L'arbre est amené en cortège, dans lequel on reconnaît «le char de Sainte-Waudru au milieu duquel on avait placé une citoyenne représentant la déesse de la liberté avec d'autres petites citoyennes représentant d'autres choses analogues et quelques petits citoyens en bonnets rouges.

Pour la plantation de ce premier arbre de la liberté à Mons, voir Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons par P.-P.-J. HARMIGNIE et N.-J.-H DESCAMPS, Mons, Dequesne-Masquillier, 1882, pp. 199-200 (Mémoires de Descamps); Albert Paridaens, Journal historique 1787-1794, t. 2, Mons, Dequesne-Masquillier, 1907, p. 164 et Alexandre Wauquière, Mons pendant la première invasion républicaine. 1792-1793, Mons, V^{ve} Piérart, 1855, pp. 50-51.

¹⁵ Albert Paridaens, *Journal bistorique* ..., t. 2, p. 191. Apparemment, il y aurait eu à l'époque un second arbre de la liberté planté dans la cour de l'ancien collège des jésuites (actuellement Bibliothèque centrale de l'UMONS, rue Marguerite Bervoets). Bibliothèque de l'UMONS (BUM), Fonds Defuisseaux, Ms. Mons 1793, p. 26.

La figure de la Bastille en petit était portée sur une civière par quatre jacobins en bonnets rouges. Les orphelins et orphelines, les enfants du Saint-Esprit ainsi que les chartriers durent assister au cortège»16. Malheureusement, comme le précisent les documents de l'époque, l'arbre «n'a pu végéter», c'est pourquoi la municipalité, lors de ses séances des 24 et 27 frimaire an III (14 et 17 décembre 1794), décide d'en planter un nouveau. Il s'agit cette fois d'un peuplier d'Italie. Les autorités constituées ainsi que la population sont priées d'assister à la cérémonie qui a lieu le 10 nivôse suivant (30 décembre), annoncée encore une fois par les cloches de la ville et le carillon. La musique militaire et celle de la ville sont de la partie. Pour être certain de susciter l'intérêt du public, généralement peu enclin à participer aux fêtes de la République jugées mornes et ennuyeuses, on annonce qu'il y aura «bal et comédie gratis»17. Pas plus que le précédent, l'arbre n'a survécu. On en ignore la raison: spécimen mal choisi ou plantation réalisée dans de mauvaises conditions? Une autre hypothèse est qu'il aurait été victime d'actes malveillants. En effet, une lettre des représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre et Meuse à l'administration centrale de la Belgique du 30 floréal an III (19 mai 1795) parle d'une «fermentation sourde qui règne à Mons» 18. L'arbre de la liberté, placé bien en vue dans l'espace public, est une proie facile et tentante pour les opposants au régime¹⁹. L'arbre sera donc remplacé une nouvelle fois. Pour ce faire, les autorités ont

¹⁶ Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons ..., pp. 94-95 (Mémoires d'Harmignie); Charles ROUSSELLE, Souvenirs historiques. Mons depuis la seconde invasion républicaine jusqu'au Consulat (1794-1799), Mons, Piérart, 1862, p. 9. L'hôpital du Saint-Esprit accueillait les enfants trouvés et l'hospice des Chartriers était réservé aux vieillards et infirmes.

¹⁷ Archives de l'État à Mons (AÉM), Archives de la ville de Mons, Registre des délibérations de la ville, n° 1929, f° 126v-127r et 131. Sur l'échec des fêtes révolutionnaires, voir Mona OZOUF, La Fête révolutionnaire ..., pp. 38-39.

¹⁸ BUM, Ms. R6/B 701.

¹⁹ On connaît plusieurs cas d'arbres de la liberté détruits par des opposants au régime. En 1794 à Bresles (arrondissement de Beauvais), par exemple, l'arbre a été scié le jour même de sa plantation. Deux personnes jugées responsables de cet acte qualifié de «crime» et de «scélératesse» ont été condamnées à mort et exécutées. Archives parlementaires de la Révolution française, t. 85, Paris, 1964, p. 79 et t. 86, Paris, 1965, p. 9. Voir également Albert MILET, Les Arbres de la liberté ..., pp. 34-38.

choisi la date du 1^{er} pluviôse an IV, soit le 21 janvier 1796, anniversaire de la mort de Louis XVI²⁰.

On ignore ce qu'il est advenu de ce dernier arbre et le sort qui lui a été réservé, mais le 10 ventôse an VI (28 février 1798) l'administration centrale du département de Jemappes inaugurait ses nouveaux locaux21. Les fonctionnaires composant les autorités constituées étaient conviés à «un repas frugal et fraternel» avant de participer à la plantation d'un arbre de la liberté dans la cour du bâtiment abritant cette institution. L'arbre est entré dans la ville par la porte du Rivage et a été amené sur le lieu de la plantation sous les cris de «vive la République» poussés par la population qui se pressait dans les rues - c'est du moins ce qu'affirme le compte rendu officiel - «avec une affluence qu'on n'avait pas encore remarquée jusqu'à ce jour», témoignant ainsi des «progrès de l'esprit public». La cérémonie s'accompagne d'un discours de Pierre-François Delneufcourt, commissaire du Directoire exécutif²², sur fond d'airs patriotiques. La journée se termine par une redoute payante «dont le produit est destiné pour les frais de la descente en Angleterre»23 et pour ceux qui ne peuvent contribuer «autrement que par leur vœu au succès de la descente en Angleterre», il y a un bal gratuit «à la maison des ci-devant jésuites »24.

²⁰ AÉM, Inventaire des archives de l'administration centrale du département de Jemappes (IACDJ), n° 26, Procès-verbaux des séances de l'administration centrale du département de Jemappes, séance du 1er pluviôse an IV; Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons ..., p 120 (Mémoires d'Harmignie); Charles ROUSSELLE, Souvenirs historiques ..., p. 17.

²¹ Elle s'installe dans l'hôtel du Gouvernement, un bâtiment édifié à la fin du XVII^e siècle et remanié au milieu du XVIII^e, situé rue du Gouvernement.

²² Sur ce personnage, voir Laurent HONNORÉ, René PLISNIER, Caroline POUSSEUR et Pierre TILLY, 1000 personnalités de Mons et de la région. Dictionnaire biographique, Waterloo, Avant-Propos, 2015, p. 229 (notice de Pierre-Jean NIEBES).

²³ Fin février 1798, Bonaparte demandait au Directoire de renoncer à envahir l'Angleterre, la France n'ayant pas la maîtrise de la mer. Il préconisait plutôt une expédition en Égypte.

²⁴ AÉM, IACDJ, n° 16, Procès-verbaux de l'administration centrale du département de Jemappes, f° 160r-161r; n° 657, Lettre de l'administration centrale du département de Jemappes aux fonctionnaires publics du 9 ventôse an VI (27 février 1798).

L'histoire de l'arbre de la liberté ne s'arrête pas là pour Mons. Si on n'en entend plus parler sous le régime français, il va réapparaître en 1831, dans un contexte tout différent. Il se dressera lui aussi sur la Grand-Place et sera orné d'un écriteau sur lequel on pouvait lire «Liberté Ordre public»²⁵. Il s'agissait apparemment d'une initiative populaire soutenue par la garde civique, la garnison et le gouverneur de la province qui, pour l'occasion, prononça un discours. Par contre, la Municipalité s'abstint de toute participation. Le cas de Mons n'est pas unique puisque cette année 1831, dans la province de Hainaut, on a également planté un arbre de la liberté à Péruwelz, Escanaffles et Antoing, par exemple²⁶.

René PLISNIER



Plantation d'un arbre de la liberté, Jean-Baptiste Lesueur (1749-1826) © Musée Carnavalet

²⁵ L'Observateur, journal du Hainaut, n° 51, 28 avril 1831, p. 1.

²⁶ L'Observateur, journal du Hainaut, n° 55, 7 mai 1831, p. 1 et n° 59, 17 mai 1831, p. 1.